

Règlement intérieur des temps périscolaires matins et soirs 2025-2026

RPI Mirabel et Blacons Piégros- la-Clastre

« La MJC-centre social Nini Chaize a pour mission de :

- Faciliter l'accès à l'éducation pour tous.
- Favoriser la culture de tous et par tous.
- Lutter contre toute forme d'exclusion ou de marginalisation en militant pour des valeurs de solidarité, en fondant ses actions sur le partage, la transmission des connaissances, des savoirs.
- Encourager et développer les pratiques citoyennes, l'innovation sociale pour permettre l'exercice quotidien de la démocratie.
- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.
- Accompagner des projets collectifs de jeunes et d'adultes.
- Contribuer au développement social et culturel du territoire. »

1- Généralités

Les temps périscolaires matin et soir sont gérés par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste-Sur-Sye.

Ils ont pour but d'accueillir les enfants fréquentant le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** des 3 communes : Les Berthalais (cycle1), Piégros-La-Clastre (Cycle 2) et Mirabel-et-Blacons (cycle 3), en dehors des heures scolaires.

C'est un lieu de loisirs et d'apprentissage, individuel ou collectif, qui respecte le bien-être physique et affectif des enfants.

Les enfants seront accompagnés par des animateurs-trices recrutés par la MJC-centre social Nini Chaize. Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants. **Les temps périscolaires ne sont pas une étude surveillée**, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs. Trait d'union entre l'école et la famille, les temps périscolaires sont attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective.

2- Lieux d'accueil

Les **temps périscolaires** sont situés aux 3 écoles du RPI Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre :

- **Le matin** dans la salle du périscolaire située dans la cour de l'école de l'encrier de Piégros la Clastre.
- **Le soir** :
 - dans la salle du périscolaire située dans l'enceinte de l'établissement scolaire des Berthalais
 - à la salle des fêtes (Ecole de Mirabel et Blacons).
 - dans la salle du périscolaire située dans la cour de l'école de l'encrier de Piégros la Clastre.

3- Admissions

Tous les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier **des temps périscolaires matin et soir**.

Le matin :

- **Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire du matin à Piégros-la-Clastre**

Le soir :

- **Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire aux Berthalais.**
- **Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire à Piégros-La-Clastre.**
- **La périscolaire à Mirabel-et-Blacons est réservée aux enfants des écoles élémentaires à Piégros-la-Clastre (CP à CM2) et à Mirabel et Blacons (CE2 à CM2).**

4- Les horaires d'ouverture en période scolaire

Piégros-La-Clastre

LUNDI	7h30-8h15	16h25- 18h30
MARDI	7h30-8h15	16h25- 18h30
JEUDI	7h30-8h15	16h25- 18h30
VENDREDI	7h30-8h15	16h25- 18h30

Berthalais

LUNDI	16h05- 18h05
MARDI	16h05- 18h05
JEUDI	16h05- 18h05
VENDREDI	16h05- 18h05

Mirabel et Blacons

LUNDI	16h35- 18h35
MARDI	16h35- 18h35
JEUDI	16h35- 18h35
VENDREDI	16h35- 18h35

Le non-respect répétitif des horaires pourra entraîner l'exclusion aux temps périscolaires.

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés durant les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la **gendarmerie de Crest** où il conviendra de les récupérer.

5- Les modalités d'inscription et de réservations

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et **l'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement intérieur**. L'adhésion à la MJC Centre Social Nini Chaiz, est de 5€ par enfant pour l'année scolaire. Elle est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août (fin du cycle scolaire).

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- Fiche d'inscription à la MJC-Centre social Nini Chaize
- Fiche sanitaire et fiche d'autorisation
- Copie des vaccinations
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation CAF ou MSA indiquant le quotient familial

Les parents veilleront à nous signaler tout changement administratif en cours d'année.

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : www.mjcninichaize.org.

Réservation des places

La capacité d'accueil est de :

- ✓ 28 enfants à Piégros-la-Clastre de 7h30 à 8h15
- ✓ 19 enfants de moins de 6 ans et 23 enfants de plus de 6 ans à Piégros-La-Clastre de 16h25 à 18h30
- ✓ 28 enfants aux Berthalais de 16h05 à 18h05
- ✓ 18 enfants à Mirabel et Blacons de 16h35 à 18h35

Cette limite de nombre d'enfants accueillis suit les taux d'encadrement réglementaire des centres de loisirs périscolaires en lien avec le Projet Educatif Territorial de la CCCPS.

Les demandes de réservations sont ouvertes par période et seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Calendrier des inscriptions au périscolaire RPI 2025-2026 MJC-CS Nini Chaize 		
Périscolaire matin-soir Mirabel et Blacons / Piégros-la-Clastre		
Ouverture des inscriptions		Pour la période
Samedi 28 juin 2025 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 1 septembre au vendredi 17 octobre 2025
Samedi 11 octobre 2025 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 3 novembre au vendredi 19 décembre 2025
Samedi 13 décembre 2025 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 5 janvier au vendredi 6 février 2026
Samedi 31 janvier 2026 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 23 février au vendredi 3 avril 2026
Samedi 28 mars 2026 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 20 avril au vendredi 3 juillet 2026

Les demandes de réservation pour le périscolaire matin et soir se font uniquement par le portail famille Noethysweb (voir procédure à la fin).

- Les demandes d'annulation peuvent avoir lieu **jusqu'à 5 JOURS** avant la date demandée (jours calendaires).
- Après ce délai, et en cas d'absence de votre enfant sans raison justifiée (ex : maladie), la prestation sera due et majorée à 15 euros
- Les demandes de réservations pourront avoir lieu **jusqu'à 5 JOURS** avant la date demandée (jours calendaires). Elles seront traitées par ordre chronologique et se feront uniquement par le portail famille.

A chaque rentrée scolaire toute inscription sera prise en compte après avoir

réglé les éventuels impayés des mois précédents et présenté un dossier complet

IMPORTANT : Pensez à informer vos enfants qu'ils sont inscrits aux temps périscolaires.

6- Tarification

La tarification pour le périscolaire matin et soir s'effectue **au forfait** par temps périscolaire en fonction du quotient familial.

TARIFS Périscolaire MATIN ET SOIR RPI Blacons - Piégros		QUOTIENT FAMILIAL						
		0 à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1500	Plus de 1500
Période scolaire	matin	0,85 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	1,70 €
	soir	1,70 €	2,00 €	2,30 €	2,60 €	2,90 €	3,20 €	3,40 €

Merci de prévenir la MJC-Centre social Nini Chaize en cas d'absence justifiée (*maladie ou autre évènement familial...*) sinon l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence injustifiée, la prestation sera due et majorée à 15 euros.

Merci de bien respecter les horaires du périscolaire. En cas de non-respect des horaires, une pénalité de 15 € par famille sera appliquée à chaque retard.

Dans la situation où des retards ou absences injustifiées seraient trop nombreux, nous nous gardons le droit de ne plus accepter l'enfant.

7-Règlements

Afin de mettre fin aux impayés, le règlement se fera d'avance en fonction des prestations demandées. Une facture sera envoyée à la fin du mois avec d'éventuelles régularisations.

Le règlement se fait sur le portail famille **Noethysweb**.

En cas de difficulté de règlement, il est indispensable de prendre un rendez-vous avec la direction et/ou le conseil d'administration de la MJC-centre social Nini Chaize.

En cas d'annulation de réservation déjà réglée, le montant correspondant sera alors conservé au titre d'avoir sur la même activité. Une régulation aura lieu en fin d'année.

8- Recommandations et santé

Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Maladie :

Les parents veilleront à ne pas confier aux temps périscolaires un enfant malade.

Aucun médicament ne sera administré sauf pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). **Merci de penser à nous transmettre le PAI !**

En cas de maladie, les parents/représentants légaux sont prévenus pour décider avec l'animateur-riche de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'animateur-riche appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

Accident :

En cas d'urgence et d'accident, l'animateur-riche suit la procédure suivante :

1 = appel aux services d'urgence (pompiers)

2 = appel aux parents/représentants légaux/personne à prévenir en cas d'urgence

3= appel à la direction de la MJC-Centre social Nini Chaize

9- Les arrivées et les départs

Arrivée de l'enfant le matin : les familles sont responsables de la conduite des enfants jusqu'à l'espace intérieur du périscolaire.

Départ de l'enfant le matin : les enfants scolarisés à Blacons ou aux Berthalais sont accompagnés au car par un-e agent-e communal-e ; les enfants scolarisés à Piégros sont déposés dans la cour de l'école par l'animateur-riche.

Arrivée de l'enfant le soir :

➤ Les enfants qui restent aux temps périscolaires sur le même lieu que leur école sont pris en charge par l'animateur-riche à la sortie de l'école.

➤ Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un-e agent-e communal-e à la sortie de l'école de Piégros et des Berthalais pour le transfert vers le car.

➤ Les enfants qui arrivent avec le car à l'école des Berthalais sont pris en charge pour le transfert du car vers l'espace périscolaire des Berthalais.

Départ de l'enfant le soir : seuls les parents et représentants légaux ou toute personne autorisée sur les fiches d'inscription peuvent venir récupérer les enfants à l'espace intérieur du périscolaire.

Les animateur-rices notent dans un fichier la présence/ l'absence de chaque enfant.

10- Règles de vie

L'enfant doit apporter un goûter pour le périscolaire du soir. En cas d'oubli exceptionnel, les animateurs-rices en fourniront un. Il devra être remplacé par les familles dans les plus brefs délais.

Les individus parents / enfants / animateur-trice coopèrent dans l'écoute et la considération.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent (verbalement et physiquement) ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants pourra être exclu temporairement, si les tentatives d'écoute et d'apaisement ne sont pas concluantes. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

11- Assurance

La MJC-Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement des temps périscolaires.

12- Nous contacter

MJC Centre Social Nini Chaize
6 rue Gustave Gresse
26400 Aouste Sur Sye
04.75.25.14.20

perisco.rpi@mjcnicchaize.org
04.75.25.55.56

Périscolaire « BERTHALAIS » : 06.46.61.70.51

Périscolaire « PIEGROS » : 07.86.25.54.70

Périscolaire « BLACONS » : 07 69 41 55 85